



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Caractéristiques du crime avec violence

Bulletin

8

CARACTÉRISTIQUES DU CRIME AVEC VIOLENCE

Voici le huitième d'une série de bulletins s'inspirant des résultats du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain¹, et le premier à faire état des données du sondage complémentaire effectué à Edmonton.

En 1985, on a interviewé environ 10 000 résidents de la ville d'Edmonton, âgés de 16 ans et plus, au sujet de leur perception de la criminalité et du système de justice pénale, de leur expérience avec le crime en 1984 et des répercussions que les actes criminels ont eues sur eux. Les méthodes et

le questionnaire principal utilisés pour le sondage d'Edmonton (1985) étaient, en pratique, identiques à ceux qui ont servi au sondage de 1982 dans sept villes, ce qui permet la comparaison entre les deux époques. Le sondage de 1985 comportait deux nouveaux ensembles de questions pour étudier plus particulièrement les effets psychologiques de la victimisation et la connaissance du programme «Échec au crime» et de celui d'aide aux victimes du service de police d'Edmonton (pour la description du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain voir l'annexe 1).

Les études sur la victimisation prennent beaucoup plus de valeur lorsqu'elles sont répétées à intervalles réguliers. Cette réplique du Sondage canadien sur la victimisation en milieu

urbain nous permet pour la première fois au Canada de vérifier dans le temps la constance des facteurs de risque dans une ville qui a connu d'importants changements sociaux et économiques. Il est essentiel de comprendre le contexte social et économique dans lequel certains crimes sont commis pour élaborer des stratégies de prévention adéquates. Une connaissance précise des changements du taux de criminalité et des facteurs de risque est un élément essentiel de ces stratégies. Le présent bulletin porte sur les caractéristiques du crime avec violence à Edmonton en 1982 et en 1985. Un prochain bulletin traitera des caractéristiques des crimes contre les biens (voir l'annexe 2 pour la définition des infractions).

¹ Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain de 1982 a été effectué dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's.

Cadre de l'enquête

Edmonton, capitale de l'Alberta, est une ville d'environ 600 000 personnes. Au moment du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU) au début de 1982, l'industrie pétrolière au nord de l'Alberta était à son apogée et Edmonton jouissait d'une grande prospérité. La population adulte (âgée de 16 ans et plus) s'élevait à environ 404 200 habitants (SCVMU, 1982). Les particuliers et les familles étaient attirés vers Edmonton par les possibilités d'emplois créant ainsi une vague de prospérité dans la construction domiciliaire et le secteur tertiaire. La migration nette de personnes venues d'autres provinces du Canada à Edmonton a été d'environ 10 000 en 1981 (Statistique Canada, 1986). À l'époque du second sondage sur la

victimisation, en 1985, l'industrie pétrolière était en récession et le taux de chômage avait augmenté. En 1984, la migration nette hors d'Edmonton a été d'environ 13 000 personnes (Statistique Canada, 1986). En 1985, la population adulte était évaluée à 420 300 habitants (SVE, 1985).

En 1985, à Edmonton, la proportion d'hommes dans la population était passée de 47 à 50 % et la proportion de ceux qui se disaient à la recherche d'un emploi dans l'année visée par le sondage était passée de 2 % en 1982 à 6 % en 1985². En 1985, 55 % des résidents d'Edmonton avaient un emploi rémunéré comparativement à 62 % en 1982. L'âge moyen de la population avait aussi augmenté : la

proportion de résidents adultes de 25 ans et plus est passée de 69 % en 1982 à 73 % en 1985. Un résident d'Edmonton sur trois était célibataire et environ la moitié des résidents étaient mariés au moment des deux sondages. Le nombre moyen d'activités hors du foyer le soir au cours de chaque mois est passé de 21 à 23 par résident adulte.

² À moins d'indications contraires, les changements ou écarts mentionnés dans le texte sont statistiquement significatifs à .05. Cela signifie que nous avons la certitude à 95 % que le changement décelé n'est pas attribuable aux variations aléatoires dans la sélection de l'échantillon choisi (voir l'annexe 3).

Grandes tendances en ce qui concerne les victimes de crimes avec violence

Les sondages sur la victimisation menés au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont démontré qu'il existe d'importantes caractéristiques personnelles et sociales associées au risque de perpétration d'actes criminels violents. Les personnes jeunes, non mariées, celles qui sont les plus actives en dehors du foyer durant les soirées et celles qui se disent étudiantes ou à la recherche d'un emploi sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'une infraction avec violence, et les hommes qui font partie de ces catégories le sont encore plus.

À la lumière des sondages antérieurs et des changements survenus à Edmonton, on aurait pu prédire une augmentation du nombre de victimes de crimes avec violence au cours de cette période de trois ans. L'augmentation de la proportion d'hommes dans la population, de celle des sans emploi et de celle des personnes plus actives hors du foyer en soirée laisse prévoir une augmentation du nombre de victimes de crimes avec violence. Seule l'évolution de l'âge moyen de la population aurait pu laisser croire à une diminution de ce nombre.

En réalité, le nombre de crimes avec violence consignés par le service de police d'Edmonton a augmenté de 1981 à 1984, mais de façon irrégulière (graphique 1). Les sondages sur la victimisation ont, d'autre part, dévoilé environ cinq fois plus d'incidents violents que la police n'en a consignés en 1981 et en 1984, mais il y a eu relativement peu de changement dans l'ensemble des taux ou dans la répartition des risques. Bien que la tendance soit à la baisse en ce qui concerne le nombre de victimes (de 33 300 à 30 800) et le taux par mille adultes (de 82 pour 1 000 à 73 pour 1 000),³ cette diminution n'était pas significative du point de vue statistique (graphique 2). Pour certains types d'actes criminels, on a remarqué des changements de taux significatifs. Par exemple, le taux global d'agressions sexuelles a diminué

de 50 % au cours de cette période de trois ans et, à l'égard des victimes de sexe féminin, le taux a diminué de presque 60 %. Les agressions non sexuelles sur des hommes ainsi que l'ensemble des actes criminels violents commis contre des hommes ont diminué d'environ 15 % (tableau 1).

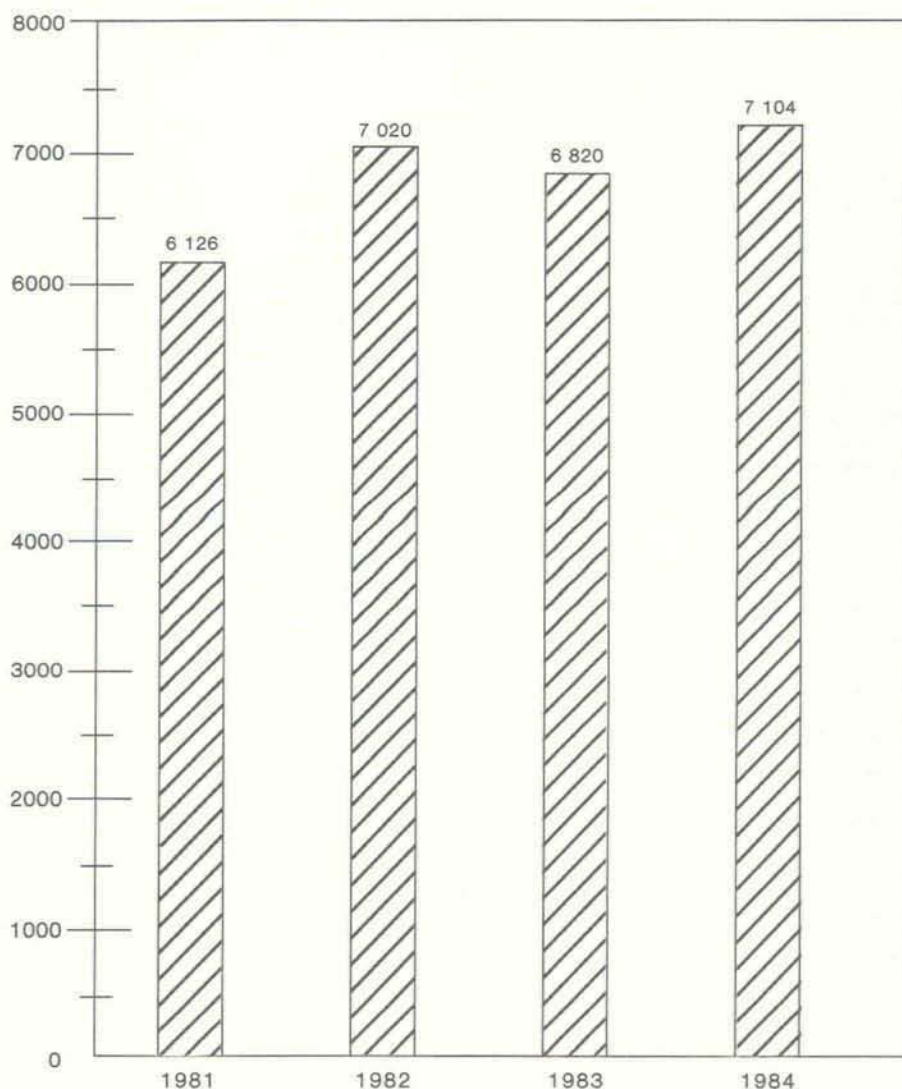
Points de vue complémentaires sur la criminalité

Les sondages sur la victimisation étudient l'activité criminelle selon le point de vue des victimes, ce qui pro-

duit des statistiques qui complètent celles de la police, mais en diffèrent de façon marquée. Bien que les catégories d'actes criminels établies pour les besoins du SCVMU se rapprochent le plus possible des catégories de crimes dont se sert la police pour compiler les déclarations uniformes de la criminalité (DUC), des différences importantes distinguent ces deux mesures d'évaluation. Premièrement, les données du sondage sur la victimisation à l'égard des infractions à caractère personnel se limitent aux victimes âgées de 16 ans et plus, tandis que les données des DUC concernent les victimes de tout âge. Deuxièmement, les sondages n'ont

GRAPHIQUE 1

ACTES CRIMINELS VIOLENTS⁽¹⁾ CONSIGNÉS PAR LE SERVICE DE POLICE D'EDMONTON
1981-1984



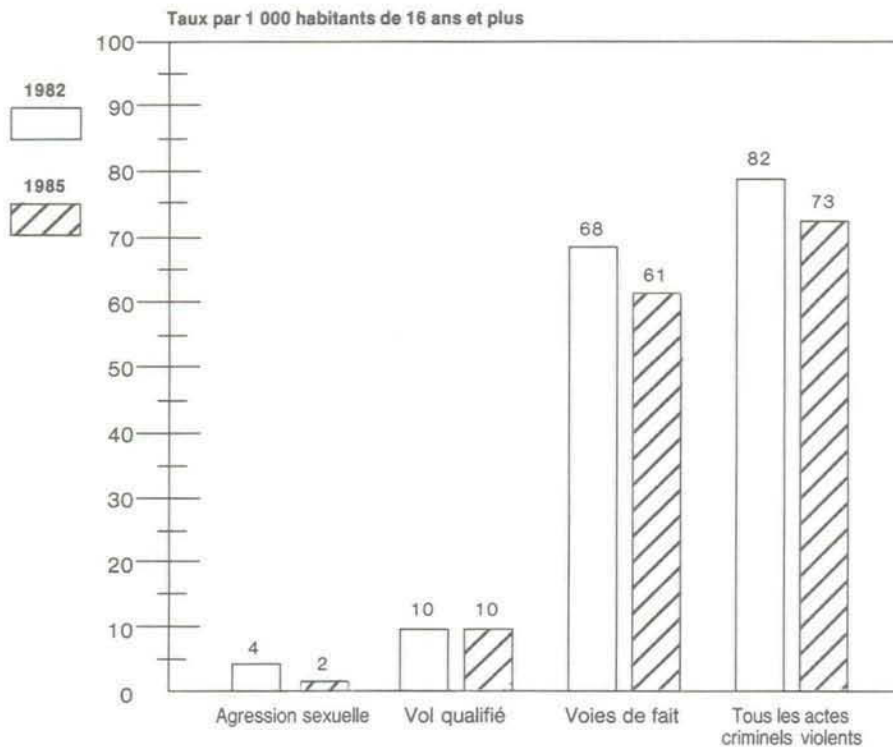
(1) Les actes criminels violents comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source: Statistique Canada, *Statistique de la criminalité du Canada*, Catalogue annuel, n° 85-205.

³ Ces chiffres représentent le nombre approximatif de personnes victimisées durant l'année faisant l'objet du sondage comparativement au nombre approximatif d'incidents violents. Ces chiffres peuvent différer des données fournies dans les bulletins antérieurs, certains incidents ayant fait plus d'une victime.

GRAPHIQUE 2

TAUX DE VICTIMISATION PAR ACTE CRIMINEL VIOLENT À EDMONTON
1982 ET 1985



Seul le changement du taux des agressions sexuelles de 4 à 2 par 1 000 est statistiquement significatif (voir l'annexe 3).

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985)

retenu que les incidents touchant les résidents d'Edmonton, tandis que les statistiques policières portent sur tous les incidents signalés à Edmonton, qu'ils touchent les résidents de la ville elle-même, des municipalités de banlieue ou des visiteurs. Enfin, et fait plus important encore, les chiffres tirés du sondage comprennent les incidents qui ont été signalés aux enquêteurs mais qui, pour une raison ou une autre, n'ont jamais été signalés à la police et ne figurent donc pas dans les déclarations uniformes de la criminalité (voir ci-dessous pour une analyse plus complète de cette question).

Risque d'être victime de violence à Edmonton

Les deux sondages indiquent une forte corrélation négative entre l'âge et le taux de victimisation. Les personnes âgées de 16 à 24 ans sont de loin les plus susceptibles d'être victimes d'actes de violence. Le risque diminue rapidement en fonction de l'âge (graphique 3).

Les résidents célibataires, séparés ou divorcés sont de deux à quatre fois plus

exposés à être victimes d'actes criminels⁴ que les personnes mariées (graphique 4). Durant la période de trois

ans, le taux d'actes criminels violents commis contre des célibataires à Edmonton a diminué, tandis que les taux relatifs aux résidents divorcés ont augmenté.

Ceux qui ont déclaré être «à la recherche d'un emploi» pendant l'année visée ont inmanquablement eu les plus hauts taux de victimisation, juste au-dessus des étudiants. Les personnes qui avaient un emploi ont connu des taux de victimisation moyens. L'influence des facteurs personnels comme le sexe, l'âge et l'état matrimonial font que les personnes au foyer courent un risque beaucoup moins élevé d'être victimes d'actes criminels que les résidents qui ont d'autres occupations le jour (voir graphique 5).⁵

⁴ Pour ce qui est de l'échantillon plus vaste des sept villes, les personnes qui étaient veuves au moment de l'entrevue couraient moins de risques que les personnes mariées d'être victimes de crimes violents. Le nombre de victimes veuves dans l'échantillon de n'importe quelle des sept villes est trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

⁵ Pour ce qui est de l'échantillon plus vaste des sept villes, les personnes à la retraite couraient moins de risques que les personnes au foyer d'être victimes de crimes violents. Le nombre de victimes retraitées dans l'échantillon de n'importe quelle des sept villes est trop faible pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

Tableau 1

Taux de victimisation selon le sexe

Taux par 1 000 habitants

		Edmonton	
		1982	1985
Agression sexuelle	Femmes	7	3 ⁺
	Hommes	**	**
Vol qualifié	Femmes	7	7
	Hommes	14	13
Voies de fait	Femmes	42	40
	Hommes	96	81 ⁺
Total des infractions à caractère violent	Femmes	56	51
	Hommes	112	96 ⁺

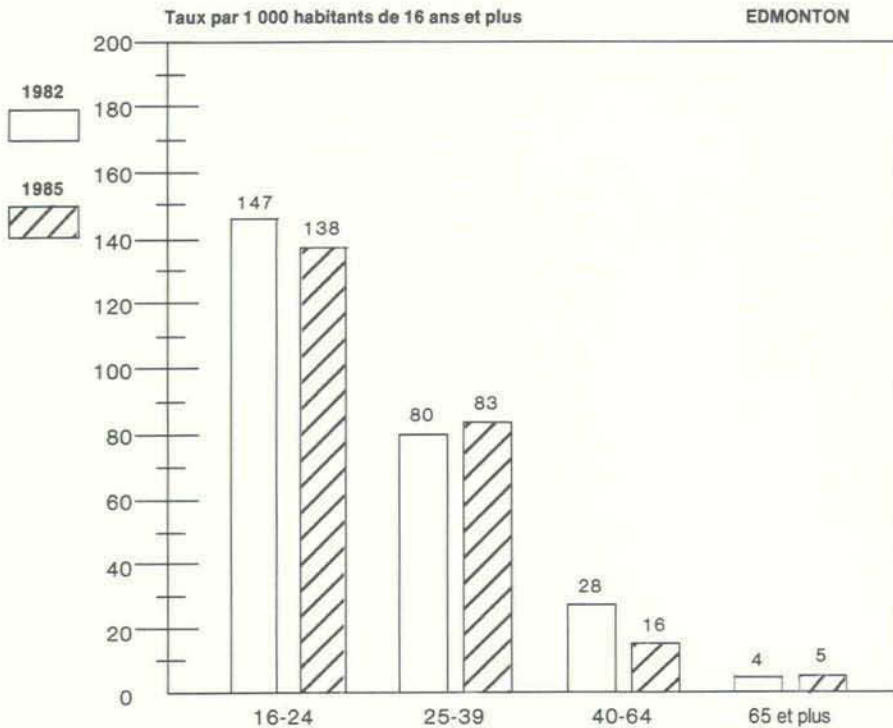
⁺ Cette différence est significative au niveau de 0,05 (voir l'annexe 3).

** Le nombre de cas dans l'échantillon est insuffisant pour permettre une estimation fiable du nombre de cas dans la population.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

GRAPHIQUE 3

TAUX DE VICTIMISATION PAR ACTE CRIMINEL VIOLENT SELON L'ÂGE



Les changements dans les taux de victimisation ne sont pas statistiquement significatifs (voir l'annexe 3).

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

moindres de victimisation que les étudiants ou les personnes sans emploi qui sortent rarement en soirée. Les taux pour les personnes ayant un emploi se situent entre ces extrêmes.

On constate le même phénomène relativement à l'âge et au sexe des victimes. Les taux augmentent avec la fréquence des activités qui se déroulent en soirée pour tous les groupes d'âge, tant chez les hommes que chez les femmes, mais les personnes plus âgées qui ont déclaré sortir souvent le soir étaient moins susceptibles d'être victimes d'actes de violence que les personnes plus jeunes qui ne sortent pas souvent le soir. Dans tous les cas les hommes étaient plus susceptibles d'être victimes que les femmes. Les hommes les plus actifs risquent cinq fois plus d'être victimes de violence que les hommes les moins actifs, tandis que les femmes les plus actives sont trois fois plus susceptibles d'être victimes que leurs compagnes les moins actives.

Ces données démontrent clairement que ce n'est pas simplement la fréquence des activités exercées en soirée, mais le type d'activité qui augmente le risque pour la sécurité d'une

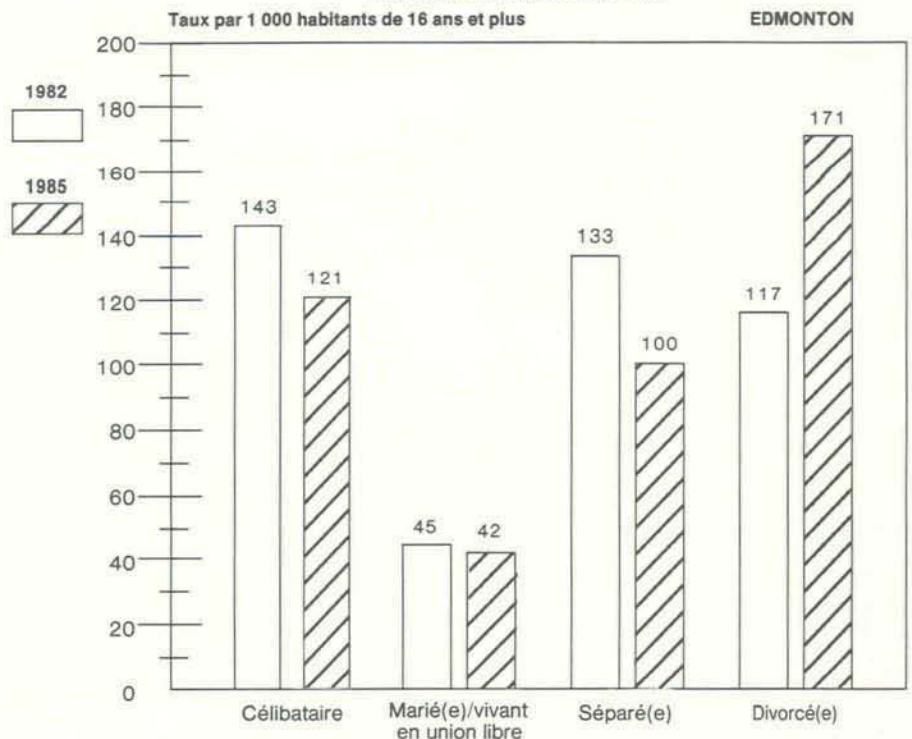
Importance du style de vie

Les taux de victimisation par acte criminel violent ont augmenté de façon constante avec la hausse du nombre moyen d'activités qui se déroulent en soirée à l'extérieur du foyer chaque mois. Cette forte corrélation s'est maintenue malgré la différenciation des caractéristiques personnelles. Qu'ils soient mariés ou célibataires, qu'ils aient un emploi ou qu'ils n'en aient pas, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, ceux qui ont déclaré avoir de fréquentes activités hors du foyer le soir présentent un risque plus élevé d'être victimes d'un acte criminel que ceux des mêmes catégories qui ont moins d'activités.

Même si la fréquence des activités à l'extérieur du foyer a une très grande influence sur le risque d'être victime d'actes criminels, certaines caractéristiques personnelles ont plus d'importance. Par exemple, les étudiants et les personnes sans emploi qui appartiennent à la catégorie la plus active (20 activités ou plus en soirée par mois) risquaient quatre fois plus d'être victimes d'un acte criminel que les personnes les plus actives qui restent au foyer. En réalité, les personnes qui restent au foyer et qui ont déclaré avoir une vie sociale active le soir ont connu des taux

GRAPHIQUE 4

TAUX DE VICTIMISATION PAR ACTE CRIMINEL VIOLENT SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL



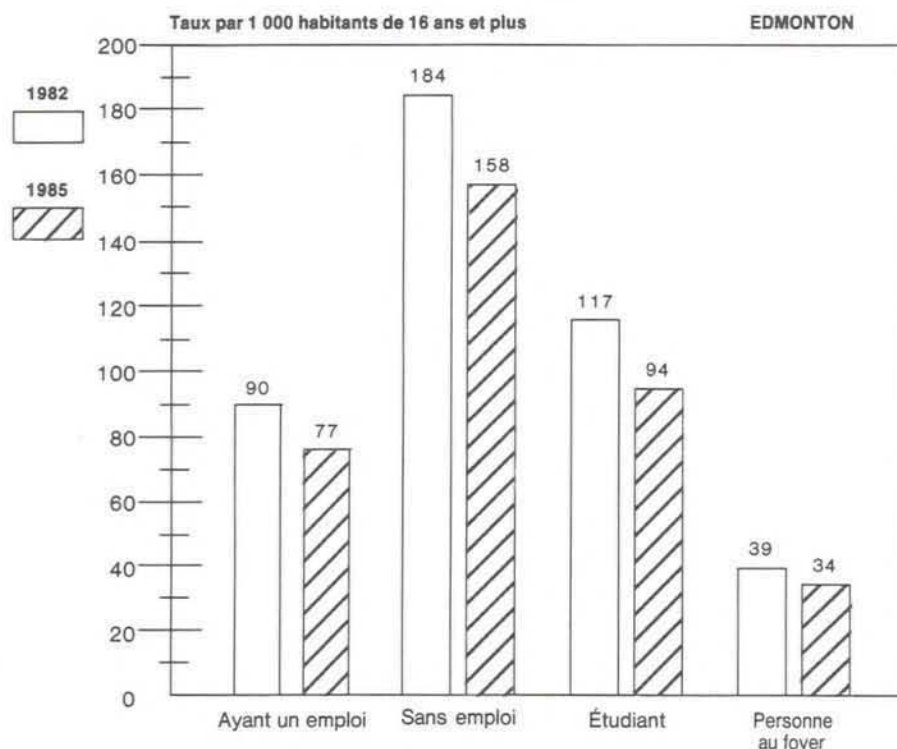
Les changements dans les taux de victimisation des célibataires et des personnes divorcées sont statistiquement significatifs (voir l'annexe 3).

La catégorie «veuf/veuve» a été supprimée car leur nombre est trop peu élevé.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

GRAPHIQUE 5

TAUX DE VICTIMISATION PAR ACTE CRIMINEL VIOLENT SELON LA SITUATION D'EMPLOI



Les changements dans les taux de victimisation ne sont pas statistiquement significatifs (voir l'annexe 3).

La catégorie «retraités» a été supprimée car leur nombre est trop peu élevé.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

personne. Dans la plupart des cas, ceux qui courent le plus de risque d'être victimes de violence sont aussi ceux qui sont les plus susceptibles de participer aux activités ordinairement considérées comme présentant un «risque élevé». Les hommes sont ainsi plus susceptibles que les femmes (35 % contre 21 %) de participer régulièrement le soir à des activités sociales comme fréquenter des brasseries, aller au cinéma ou participer à des activités sportives. Les femmes se rendent plus souvent à des réunions ou chez des amis ou des parents (27 %). Les activités auxquelles les jeunes âgés de moins de 25 ans, les étudiants, les sans emploi et les célibataires ont déclaré s'adonner en soirée sont différentes, non seulement sur le plan de la quantité, mais également sur le plan de la qualité, de celles auxquelles s'adonnent les personnes employées, mariées ou plus âgées.

Le risque d'être victime d'une agression sexuelle n'est pas aussi directement relié à l'état matrimonial, à la situation d'emploi ou à la fréquence des sorties en soirée que ne l'est celui

d'être victime d'autres infractions. Il arrive plus souvent, dans le cas des agressions sexuelles, que la victime et l'agresseur se connaissent et que les agressions aient lieu chez la victime ou chez l'agresseur que ce n'est le cas pour les voies de fait ou le vol qualifié.

Le lieu de résidence

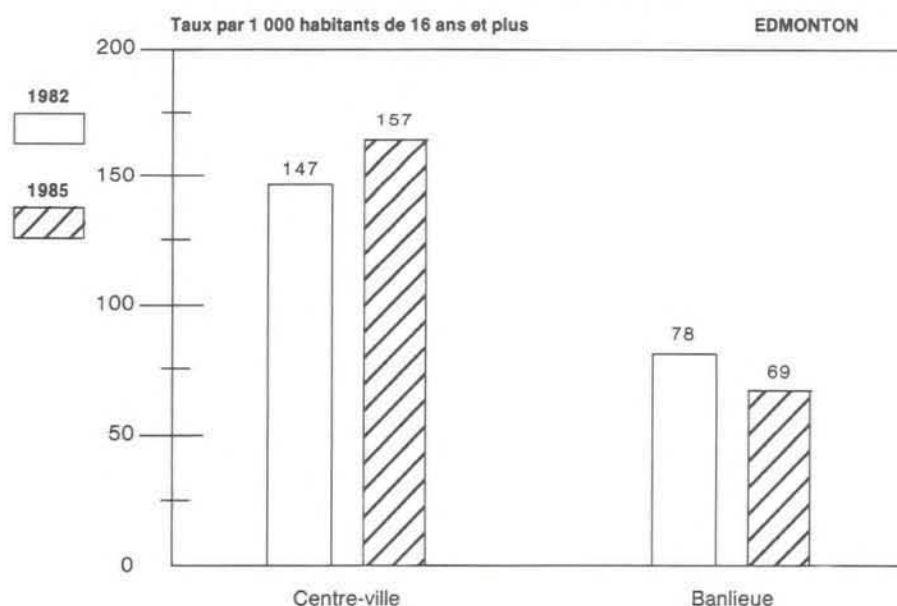
Les résidents du centre-ville d'Edmonton étaient deux fois plus souvent victimes d'actes criminels que ceux des banlieues (graphiques 6 et 7)⁶. Certaines des différences dans les taux de victimisation dans le centre-ville peuvent s'expliquer par des facteurs démographiques. Les résidents du centre-ville sont beaucoup plus jeunes que les résidents des autres secteurs de la ville (un habitant sur trois a moins de 25 ans comparativement à un habitant sur quatre pour les banlieues) et le centre-ville a une plus grande proportion de célibataires (53 % par rapport à 33 %).

Fait peut-être plus important cependant, la nature des activités nocturnes des résidents du centre-ville est, dans une mesure beaucoup plus grande,

⁶ Dans le présent document, les taux de victimisation sont calculés en fonction du lieu de résidence de la victime et non en fonction du lieu où s'est produit l'incident.

GRAPHIQUE 6

TAUX DE VICTIMISATION PAR ACTE CRIMINEL VIOLENT SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE 1982 ET 1985



Les changements dans les taux de victimisation ne sont pas statistiquement significatifs (voir l'annexe 3).

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

**GRAPHIQUE 7
EDMONTON**



La partie ombrée indique le centre-ville délimité par la Division D du service de police d'Edmonton.

plus dangereuse. Une proportion beaucoup plus élevée de résidents du centre-ville va régulièrement dans les bars, les brasseries, au cinéma ou prend part à des activités sportives. Comme c'est le cas pour la plupart des autres villes canadiennes, à Edmonton les bars et les autres lieux de divertissement sont concentrés au centre-ville. Les résidents des autres secteurs étaient tout aussi susceptibles de sortir le soir, mais étaient plus susceptibles d'aller chez des amis ou d'assister à des réunions. Il semblerait que des facteurs importants de mode de vie liés au fait d'habiter dans le centre-ville, mettent les habitants de ce secteur davantage en danger d'être victimes d'actes criminels violents.

Dénonciation des crimes violents à la police

Seulement le tiers des incidents violents ont été signalés à la police à

Edmonton durant chacune des deux années visées par les sondages. En 1985, la proportion va de 32 % pour les voies de fait à 39 % pour les agressions sexuelles et à 42 % pour les vols

qualifiés (tableau 2). Les motifs les plus couramment invoqués pour ne pas signaler les crimes violents à la police étaient que l'incident n'était pas assez grave ou que la police ne pouvait rien faire (tableau 3). Il peut sembler que ces motifs ne sont pas indépendants les uns des autres et que les incidents au sujet desquels les victimes ont estimé que la police ne pouvait rien faire étaient aussi des incidents sans importance. Ce n'est cependant pas toujours le cas. La moitié des incidents qui n'ont pas été signalés parce qu'on croyait que la police ne pouvait rien y faire étaient des actes de violence graves, qui comportaient parfois l'utilisation d'armes. La décision de ne pas signaler l'incident à la police peut indiquer que la victime perçoit comme inappropriées à certaines situations les techniques traditionnelles d'application de la loi.

Bien qu'en général les victimes ne paraissent pas excessivement gênées de signaler des actes de violence parce qu'elles appréhendent la façon dont elles seront traitées dans le processus, ces appréhensions sont particulièrement évidentes pour les femmes victimes de violence familiale et sexuelle. Malgré l'évolution de l'attitude et des politiques des responsables de la justice pénale envers les victimes, la proportion des gens qui ne signalent pas, en raison de ces appréhensions, les crimes dont ils sont victimes n'a pas diminué au cours de la période de trois ans.

Tableau 2

Pourcentage des actes criminels violents signalés à la police, 1982 et 1985

	Edmonton	
	1982	1985
Agression sexuelle	**	39*
Vol qualifié	46	42
Voies de fait	31	32
Total des infractions à caractère violent	32	33

Les différences procenueelles ne sont pas statistiquement significatives (voir annexe 3).

* Les nombres dans l'échantillon étant faibles (entre 11 et 20), il y a lieu d'interpréter ces taux avec prudence.

** Les nombres dans l'échantillon étaient trop faibles pour permettre une estimation fiable des nombres dans la population.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982, 1985).

Tableau 3

Motifs invoqués par les victimes pour n'avoir pas signalé les incidents violents, 1982 et 1985

Edmonton

	Pourcentage de tous les incidents non signalés	
	1982	1985
Importance trop minime	57	65
La police ne pouvait rien faire	52	56
Rien de volé	39	26
Question personnelle	32	31
Inconfort	22	30
Crainte de représailles	15	17
Protéger un infracteur	13	19
Appréhension concernant l'attitude des responsables de la justice	10	16
Cas signalé à une autorité différente	6	10

Le total des pourcentages dépasse 100 % car les répondants pouvaient fournir plus d'un motif pour n'avoir pas signalé l'incident.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1982; 1985)

Attentes des victimes face au système de justice pénale

Environ les deux tiers des incidents violents portés à l'attention de la police à Edmonton ont été signalés par les victimes elles-mêmes. Afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des victimes, on leur a demandé, dans le cadre du sondage de 1985, pourquoi elles avaient décidé de mettre la police au courant. La raison la plus souvent invoquée par les victimes de crimes violents (70 %) était le désir de faire arrêter le criminel. Une proportion moins grande, mais tout aussi appréciable de personnes a exprimé soit le désir d'être protégée (46 %) ou d'obtenir des conseils de la police sur la façon d'empêcher la répétition d'incidents de ce genre (40 %)⁷.

En demandant aux victimes ce qu'elles pensaient que les tribunaux devaient faire à l'égard des infracteurs dans les incidents de ce genre, on voulait connaître ce que les victimes attendent du système de justice pénale et ce qu'elles considèrent comme le

type de peine approprié. Seulement le quart des victimes de crimes violents ont jugé que les infracteurs devraient être mis en prison (tableau 4). Soixante-treize pour cent des victimes d'agression sexuelle, 40 % des victi-

mes de vol qualifié et 23 % des victimes de voies de fait ont répondu en ce sens. Une proportion légèrement moindre (21 %) des victimes ont déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de sanction officielle alors qu'un nombre à peu près égal ont estimé que les infracteurs devraient être condamnés à une amende (15 %) ou recevoir un avertissement (14 %).

Il y a des différences intéressantes entre les réponses des victimes de sexe masculin et celles de sexe féminin au sujet des mesures que les tribunaux devraient prendre. Les hommes sont deux fois plus nombreux (26 %) que les femmes (10 %) à dire que les tribunaux ne devraient rien faire alors que plus de femmes (18 %) que d'hommes (12 %) estiment que l'infracteur devrait recevoir un avertissement. Les femmes sont au moins deux fois plus nombreuses à préconiser une autre forme de sanction non définie. Le sondage ne faisait pas état d'un nombre suffisant de cas pour vérifier le lien entre les opinions quant au genre de peines qui seraient appropriées et les rapports entre la victime et l'infracteur.

La volonté de prévenir la police et les avis au sujet des mesures que les tribunaux doivent prendre sont liés à la

Tableau 4

Que devraient faire les tribunaux au sujet des infracteurs dans des incidents de ce genre?

Edmonton

	Pourcentage des victimes d'actes criminels violents		
	Hommes	Femmes	Total
Les tribunaux ne devraient rien faire	26	10	21
L'infracteur devrait indemniser la victime	**	**	5
Donner un avertissement	12	18	14
Imposer une amende	16	14	15
Faire exécuter des travaux communautaires	9	9	9
Imposer une ordonnance de probation	9	8	9
Imposer une peine d'incarcération	27	27	27
Autre	18	39	24

Le total des pourcentages ne donne pas 100 %, car les victimes pouvaient fournir plus d'une réponse.

** Le nombre réel est trop peu élevé pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1985)

⁷ Les victimes pouvaient donner plus d'une raison pour laquelle elles avaient signalé l'incident à la police.

gravité de l'incident. Les incidents de violence grave sont plus susceptibles d'être signalés à la police et, de l'avis de la victime, méritent plus que les autres d'être punis. Les personnes qui ont signalé l'incident étaient deux fois plus nombreuses (40 %) que celles qui ne l'ont pas signalé (20 %) à affirmer que les infracteurs devraient être emprisonnés; les personnes qui n'ont pas signalé l'incident étaient deux fois plus nombreuses à affirmer qu'aucune mesure officielle ne devrait être prise. Par contre, le sentiment qu'un incident justifiait l'emprisonnement n'a pas nécessairement amené la victime à le signaler à la police : 47 % des infractions de violence qui, de l'avis des victimes, méritaient l'emprisonnement n'ont pas été signalées à la police.

Le programme «Échec au crime»

À l'instar de plusieurs autres villes d'Amérique du Nord, Edmonton a récemment mis en place un programme «Échec au crime» qui vise à encourager les citoyens à transmettre à la police, sous le couvert de l'anonymat, des renseignements susceptibles de l'aider à résoudre des crimes. Le sondage de 1985 comportait plusieurs questions dont l'objet était de déterminer dans quelle mesure les habitants d'Edmonton sont bien renseignés sur ce programme.

Au moment de l'enquête, la plupart des habitants d'Edmonton (97 %) avaient entendu parler du programme Échec au crime et se faisaient une idée assez juste de sa raison d'être : en effet, 61 % estimaient qu'il avait pour objet d'aider la police à résoudre des crimes, 49 % y voyaient un moyen de permettre aux gens de transmettre des renseignements à la police sous le couvert de l'anonymat et 7 % croyaient qu'il visait à récompenser les citoyens qui étaient venus en aide à la police⁸. Par ailleurs, 56 % des habitants d'Edmonton ont déclaré que le programme était très efficace, et 32 %, modérément efficace, pour ce qui est d'aider la police à résoudre les crimes.

La peur et les perceptions du crime

Les résidents d'Edmonton, comme d'autres Canadiens qui habitent une ville, pensent que le taux de criminalité

dans leur quartier est faible et stable, et qu'il est en progression pour l'ensemble de la ville. En 1982, les habitants d'Edmonton estimaient dans l'ensemble que le taux de criminalité dans leur quartier était bas (57 %) ou moyen (30 %). Même si 90 % croyaient qu'à l'échelle de la ville, le taux de criminalité avait augmenté dans la période d'une année ou deux précédant le sondage, seulement 31 % ont estimé que la criminalité avait augmenté dans leur quartier. Treize pour cent des personnes ont jugé que leur quartier avait un problème de criminalité qu'on pouvait qualifier de «grave» et un nombre encore moindre (6 %) ont estimé que leur quartier avait un taux de criminalité plus élevé que celui de l'ensemble de la ville. D'une façon générale, les résidents d'Edmonton perçoivent le problème de la criminalité comme un phénomène qui se produit ailleurs que dans leur propre quartier, bien qu'ils s'en inquiètent quelque peu.

Au moment du deuxième sondage, la perception de la criminalité était encore plus positive. En 1985, les résidents avaient beaucoup plus tendance à penser que le taux de criminalité dans leur quartier avait diminué ou était demeuré inchangé (67 % par rapport à 54 %) ou à penser que la criminalité à l'échelle de la ville avait diminué ou était demeurée inchangée (de 4 % à 34 %). Le pourcentage des personnes qui voyaient leur quartier comme un secteur ayant un taux peu élevé de criminalité est passé de 57 % en 1982 à 60 % en 1985, différence minime, mais ayant une signification statistique. De plus, le pourcentage de résidents qui estimaient que leur quartier avait un grave problème de criminalité est passé de 13 % à 10 %.

Cependant, lorsqu'on établit une distinction entre les quartiers, les résidents du centre-ville sont beaucoup plus portés à percevoir leur quartier comme ayant un taux de criminalité élevé et à considérer qu'il connaît un grave problème de criminalité. Le tiers des résidents du centre-ville, comparativement à 6 % de la population totale d'Edmonton, croient, avec raison, que le taux de criminalité est plus élevé dans leur quartier. Il y a eu néanmoins une augmentation significative du nombre de résidents tant du centre-ville que de la banlieue qui croient que la criminalité a diminué dans leur quartier au cours des deux dernières années, de même qu'une diminution significative de la proportion de ceux qui déclaraient que la criminalité dans leur quartier causait un problème grave. Ces per-

ceptions positives continuaient d'avoir cours même s'il y avait peu ou pas de changement au niveau du taux de criminalité violente selon le sondage.

En 1982, la majorité des habitants des sept villes (60 %) et d'Edmonton (58 %) ont déclaré qu'ils se sentaient soit très en sécurité ou raisonnablement en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier le soir. En 1985, la proportion des habitants d'Edmonton qui se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls le soir a atteint 61 %. Ce résultat traduit la baisse de l'inquiétude au sujet du niveau de criminalité dans la collectivité.

Les sondages donnent comme résultat constant que même si les femmes et les personnes âgées connaissent un taux relativement bas de victimisation, ce sont les groupes qui expriment le plus de crainte à marcher seuls dans leur quartier la nuit. À Edmonton, les résidents du centre-ville sont aussi ceux qui se déclarent les moins rassurés et la proportion de ceux qui craignent pour leur sécurité est demeurée inchangée durant la période de trois ans en dépit d'une différence nette dans la perception du niveau de criminalité dans la collectivité.

Les chercheurs se demandent si la crainte de la violence est liée avant tout au taux de criminalité ou si elle n'est pas aussi intimement liée à d'autres problèmes sociaux. La présence de vagabonds, d'itinérants et de consommateurs de drogue et d'alcool au centre des grandes villes peut réduire le sentiment de sécurité personnelle de tous ceux qui y vivent. L'absence de liens communautaires peut favoriser l'insécurité chez les itinérants et les nouveaux arrivants alors que ceux qui habitent le quartier depuis longtemps peuvent éprouver une certaine insécurité à cause du renouvellement rapide de la population de leur quartier.

Si les résidents d'Edmonton sont, dans l'ensemble, moins craintifs et estiment que le taux de criminalité a baissé, on constate qu'une plus grande proportion d'entre eux considèrent que les services de police locaux sont en mesure de bien faire respecter la loi, d'intervenir rapidement en cas d'appel et de fournir des renseignements sur la prévention du crime et qu'ils sont accessibles. Ces tendances se sont remarquées dans tous les secteurs de la ville et ce, pour la plupart des mesures de rendement. La perception selon laquelle la criminalité dans la collectivité connaissait une diminution ou restait

⁸ Les répondants pouvaient énumérer plus d'un but concernant le programme «Échec au crime».

stable pouvait donner à entendre que, pour certains, la police «faisait bien son travail». Un autre facteur ayant pu influencer cette tendance est l'augmentation de l'âge moyen de la population d'Edmonton. Dans le sondage de 1982 et celui de 1985, l'opinion favorable à l'égard de la police augmentait avec l'âge des résidents, les personnes âgées étant les plus nombreuses à donner une cote favorable.

Le traumatisme d'être victime

La crainte demeure l'un des effets qui peuvent avoir des répercussions graves sur les victimes et sur la collectivité. D'autres conséquences émotives et psychologiques de la victimisation par acte de violence peuvent aussi gêner la vie normale longtemps après l'événement. Les trois quarts des victimes de crimes de violence à Edmonton en 1985 ont souffert de troubles émotifs ou physiques à la suite de l'incident. La réaction la plus courante des victimes d'actes de violence était la colère : 64 % des victimes ont signalé avoir ressenti de la colère. En outre, 37 % des victimes ont signalé se sentir angoissées, nerveuses ou confuses, 28 % ont senti qu'il y avait eu intrusion dans leur vie privée et 28 % ont exprimé plus de crainte pour leur sécurité personnelle en dehors du foyer⁹. À tous les égards, les victimes de sexe féminin étaient de deux à trois fois plus nombreuses que celles de sexe masculin à décrire de fortes réactions émotives (tableau 5). La proportion des hommes et des femmes victimes qui ont eu des réactions augmentait en fonction de la gravité de l'infraction, c'est-à-dire des voies de fait au vol qualifié et à l'agression sexuelle.

Les victimes d'actes de violence, plus particulièrement les femmes, ont le plus souvent mentionné qu'il y aurait lieu de mettre à leur disposition des services de counseling psychologique. Par contre 40 % des victimes ont affirmé n'avoir reçu aucune aide pour contrôler leur réaction. Les victimes qui ont eu de l'aide l'ont principalement reçue d'amis ou de voisins (60 %) ou de membres de la famille (43 %). Les policiers (9 %), les conseillers privés (5 %) et les services sociaux (4 %) ont été mentionnés dans une bien moindre mesure.

Ceux qui ont déclaré craindre de se trouver seuls au foyer et craindre pour la sécurité des autres membres de leur famille ou de leur foyer à la suite de l'acte dont ils ont été victimes, sont aussi les personnes les plus susceptibles de signaler l'incident à la police.

En 1979, la police d'Edmonton a mis sur pied une unité spéciale chargée d'assurer des services directs aux victimes d'actes criminels. En 1983, les Services aux victimes se sont vu décerner une distinction honorifique par la *National Organization for Victim Assistance*, de Washington, laquelle les a cités en exemple. Cette unité était, au début, chargée de donner des conseils et de l'information sur la prévention du crime aux victimes de crimes contre les biens et de faciliter la récupération de leurs biens. En 1982, l'Unité commença à offrir des services de counseling aux victimes d'actes de violence. Les agents de police sont encouragés à acheminer, au besoin, les cas vers le Service d'intervention en cas de crise. Selon le Sondage, environ 550 victimes d'actes de violence (5 % de celles qui ont signalé l'incident à la police) ont eu recours aux services de l'Unité spéciale durant l'année visée. Un certain nombre de ceux qui ont été aidés par des intervenants du secteur privé ou des services sociaux peuvent aussi y avoir été acheminés par l'Unité.

Conclusions

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain fournit des données qui nous permettent de mieux comprendre les rapports complexes entre les caractéristiques personnelles et le risque d'être victime d'actes de violence. Certaines activités auxquelles on peut s'adonner le jour ou le soir, qui sont à leur tour liées à l'âge, au sexe, à la situation matrimoniale et au lieu de résidence, augmentent le risque d'exposition aux crimes de violence. L'importance relative de ces facteurs dans la détermination du risque est restée presque constante au cours de la période de trois ans.

Un examen approfondi des expériences des victimes d'actes de violence porte nécessairement aussi sur leurs contacts avec le système de justice pénale. On constate que beaucoup de victimes qui ont besoin d'aide n'ont aucun contact avec des services pourtant conçus pour leur venir en aide. Les sondages ont révélé de nombreux actes de violence graves qui ont fait des victimes, mais qui n'ont pas été signalés à la police, non en raison de leur peu d'importance, mais parce que les victimes y voyaient un danger ou qu'elles estimaient que les coûts en dépassaient les avantages. Les victimes qui avaient appelé la police, pour

Tableau 5

Réactions émotives et physiques des victimes selon le sexe

Edmonton

	Pourcentage des victimes d'actes criminels violents		
	Femmes	Hommes	Total
Colère	75	58	64
Crainte d'être seul à la maison	42	4*	17
Crainte pour sa sécurité personnelle à l'extérieur du foyer	50	15	28
Crainte pour la sécurité des autres	35	15	22
Angoisse, nervosité, confusion	60	25	37
Maux de tête, nausées, perte d'appétit	32	10	18
Insomnie	44	13	24
Sentiment d'intrusion dans la vie privée	50	16	28

Le total des pourcentages ne donne pas 100 % car les répondants pouvaient indiquer plus d'une réaction à un seul incident

* Comme le nombre réel est peu élevé (11 à 20), l'interprétation de ce pourcentage doit être faite avec prudence.
Source: Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (1985)

⁹ Les répondants pouvaient énumérer plus d'une réaction émotive ou physique résultant d'un acte dont ils avaient été victimes.

leur part, non seulement voulaient que l'infracteur soit arrêté, mais souhaitaient recevoir une protection et des conseils sur les moyens à prendre pour empêcher un autre incident du même genre. Il importe de recueillir des renseignements sur les motifs qui poussent les victimes à signaler les crimes à la police et sur les sanctions que les victimes jugent appropriées pour pouvoir mieux comprendre les attentes des Canadiens face au système de justice pénale.

Le sondage de 1985 permet en outre de mieux cerner les coûts des crimes de violence sur le plan psychologique. Dans le cas de la majorité des victimes de ces crimes, l'intensification de la crainte pour leur sécurité n'était que l'un des divers effets traumatisants de l'incident. La plupart étaient d'avis qu'il y aurait lieu de mettre des services de counseling à la disposition des victimes d'actes de violence, mais pour beaucoup cette aide ne leur avait pas été offerte. Très peu ont reçu un appui du système de justice pénale. En écoutant les victimes décrire leurs expériences et expliquer leurs besoins, on recueille des renseignements précieux qui permettront d'améliorer les modalités d'intervention auprès des victimes et les services qui leur sont offerts.

Annexe 1

À propos du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, 1985

Au début de 1985, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué à Edmonton (Alberta) une réplique du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. On a demandé à un échantillon aléatoire de 9 200 résidents d'Edmonton âgés de 16 ans et plus comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels ont eues sur eux.

Ce sondage a été mené en vue de déterminer les tendances en matière de victimisation, de vérifier l'importance des facteurs de risque dans le temps et d'en connaître davantage sur les effets traumatisants de la victimisation. Pour que le sondage serve plus utilement le service de police d'Edmonton, on a en outre posé des questions spéciales sur le fonctionnement du programme «Échec au crime» et sur le service d'aide aux victimes à Edmonton. Sauf pour ces légères modifications, le sondage a été mené de la même façon que le SCVMU (1982) (Voir les Bulletins 1 à 7).

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs invoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1984. À partir des résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidents d'Edmonton âgés d'au moins 16 ans. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par les sondages étaient: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsqu'un objet est emporté alors que l'infraction est muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme constitue une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.

3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsqu'une personne entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre la personne qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole un objet, et celle qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'une introduction par effraction, ce qui comprend aussi une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.

5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque les biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé comme un acte d'agression sexuelle. Un incident sera classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de gravité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Annexe 3

Test de signification statistique

Le test de signification statistique utilisé dans le présent bulletin est le test t d'alternative bilatérale parce que l'hypothèse d'un changement du taux de criminalité dans l'une ou l'autre direction est plus plausible que celle qui suppose une seule direction.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et le Groupe des communications, Direction des programmes, Secrétariat du Ministère, avec l'autorisation de l'hon. James Kelleher, C.P., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

N° de cat. JS42-18/8-1987

ISBN 0-662-55120-6